



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

April 2014

Révision de la Norme biologique canadienne

Une rencontre de trois jours à Vancouver du 14 au 16 avril 2014

Le [Comité technique](#) sur l'agriculture biologique se rencontrera à Vancouver du 14 au 16 avril pour poursuivre son analyse des recommandations déposées par les groupes de travail. Les [Groupes de travail](#) responsables de l'évaluation des demandes de modifications faites par le secteur biologique ont été très actifs : 156 recommandations seront présentées aux membres du Comité technique (CT).

Toutes les sections de la norme biologique seront scrutées; les recommandations du Groupe de travail sur la production végétale a traité 27 demandes de modification qui seront présentées par Jean Duval; la production parallèle et les poteaux traités sont de retour à la table des travaux. La section 8, Préparation et manutention des produits biologiques, est sujette de 12 demandes de modification et le groupe de travail dirigé par Rochelle Eisen proposera une reformulation complète des sections 8 et 9.

69 requêtes visent les Listes des substances permises (LSP); de plus, une nouvelle classification de la Table 4.2 sera soumise au CT par le groupe de travail sur les LSP en production végétale dirigé par Maureen Bostock.

De nouvelles substances pour les soins de santé animale seront analysées; le groupe de travail sur les LSP en production d'animaux d'élevage mené par Janine Gibson a fait appel au Dr Hubert Karreman, de l'Institut Rodale, afin de mieux connaître ces nouvelles substances qui pourraient être utilisées en élevage biologique. Roxanne Beavers présentera les recommandations du groupe de travail sur les LSP en transformation : les transformateurs sont très créatifs et 30 demandes seront évaluées.

Le groupe de travail en production d'animaux d'élevage dirigé par Anne Macey présentera 48 recommandations. Anne Macey a accepté de répondre à quelques questions relatives à son travail.

En tant que présidente du groupe de travail sur la production d'animaux d'élevage, vous avez le mandat d'analyser 80 items de la liste des travaux où sont colligées toutes les requêtes du secteur. Ces requêtes sont-elles liées à un manque de clarté de la norme écrite ou à l'introduction de nouvelles pratiques?

C'est un mélange de ces deux éléments. Certaines demandes résultent d'un manque de clarté. Idéalement, la norme doit être suffisamment claire pour que personne n'ait besoin d'adresser des questions au Comité d'interprétation des normes. D'autres demandes sont relatives à un manque de détails et le défi est de

**97 exploitants ont
bénévolement participé aux
réunions des groupes de travail;
leur contribution est essentielle
aux travaux de révision de la
norme biologique canadienne.**

**[Cliquez ici](#) pour consulter la
liste de ces généreux
participants. La FBC et les
[présidents des groupes de
travail](#) les remercient
chaleureusement!**

déterminer la quantité de détails qui doivent compléter l'énoncé des principes généraux. La norme peut être explicite quant à l'élevage d'une espèce et pratiquement silencieuse au sujet d'une autre espèce, par exemple celle des lapins. Ou encore, la demande est de modifier une exigence particulière afin de rendre la norme plus stricte, ou moins stricte; enfin, certaines requêtes visent à interdire explicitement une pratique que le demandeur estime ne pas être conforme aux principes biologiques.



Anne Macey

Comment pouvez-vous concilier sous régie biologique les exigences relatives à des espèces aussi différentes que lapins et vaches? Quelles sont les exigences communes?

Il y a des principes généraux qui s'appliquent à tous les types d'animaux d'élevage, mais plusieurs directives doivent être élaborées pour s'appliquer à des espèces différentes. Par exemple, la section 6.8 décrit les exigences générales relatives aux conditions de vie des animaux fondées sur les principes de base. Puis, dans les sections 6.8.1 à 6.8.6, on trouve des exigences pour chaque espèce animale qui s'ajoutent aux directives générales. Ce sont ces directives spécifiques qui permettent à l'inspecteur de déterminer si l'opération est conforme aux normes.

Croyez-vous qu'afin de se conformer à la norme biologique, les opérations d'élevage doivent plutôt demeurer de petite taille? À quel point une opération peut-elle s'agrandir tout en respectant l'accès à l'extérieur, le bien-être animal?

Toutes les opérations doivent se conformer à la norme quelle que soit leur taille. Je crois qu'un jour nous devons discuter du besoin d'imposer une limite à la taille d'une simple unité de production, mais le problème est beaucoup plus complexe que cela. Par exemple, comment définir une petite opération en élevage de volaille? Parlons-nous de 100 ou de 10,000 oiseaux? Pour certains producteurs, il serait impossible de se développer et de faire les modifications nécessaires en demeurant conforme à la norme, alors que d'autres disposent de davantage de ressources et s'adaptent facilement. Lors d'un exercice de révision de la norme, nous devons nous assurer de ne pas affaiblir la norme et de ne pas nous éloigner des principes de production biologique dans le seul but de faciliter la vie aux grandes opérations de type industriel. La norme biologique est une garantie pour les acheteurs de produits biologiques que certaines conditions sont respectées.



Certification biologique pour les petites entreprises

Tony McQuail présentera ses premières observations sur le sondage relatif à la certification des petites entreprises

Tony McQuail, le président du groupe de travail responsable de la certification biologique des petites entreprises présentera un premier rapport au Comité technique. Le sondage, [toujours en ligne](#), a soulevé beaucoup d'intérêt : plus de 235 répondants ont soumis des commentaires. Le coût de la certification et la tenue des registres liés

au processus de certification sont évidemment désignés comme obstacles potentiels à la certification, mais les répondants proposent d'intéressantes initiatives, telles que l'implantation d'une taxe de vente sur les pesticides afin de couvrir les frais de certification, de même qu'une meilleure promotion de la production biologique. Il est encore temps de participer [au sondage](#); vos commentaires aideront le groupe de travail à préparer des propositions qui rendraient le processus de certification plus abordable et attrayant pour les petites entreprises agricoles et agroalimentaires.

Une première consultation publique aura lieu à l'été 2014

Rappel - Tous les opérateurs auront l'opportunité de commenter les modifications proposées à la Norme biologique canadienne

Après la seconde rencontre du Comité technique, une période d'examen public des amendements proposés d'une durée de 60 jours sera lancée : le secteur biologique canadien aura alors l'opportunité de connaître les amendements proposés et de soumettre des commentaires. Les dates provisoires de cette mise en examen public: juin/juillet 2014.

Les commentaires recueillis seront par après analysés par le CT dont le mandat est de résoudre les commentaires négatifs émis par le public. Ce premier examen public sera suivi du premier scrutin (date provisoire : octobre 2014), quand les membres du CT voteront les amendements proposés.

La FBC vous informera dès que la période d'examen public sera lancée!

Calendrier des travaux de révision de la NBC	
Examen public	Juin/Juillet 2014
1er scrutin	Octobre 2014
Rencontre # 3	Décembre 16-17-18, 2014
2^e examen public / 2^e scrutin	Janvier / Février 2015
Rencontre # 4	Mars 24-25-26, 2015
Publication et fin des travaux	Août 2015
Examen public	Juin/Juillet 2014

À quoi servent les normes biologiques?

Près de 2 millions d'agriculteurs biologiques à travers le monde

1.9 million d'agriculteurs certifiés biologiques répartis dans 164 pays, qui cultivent 37.5 millions d'hectares et ont un chiffre d'affaires de 63.8 millions \$ US : voici comment le mouvement biologique s'est développé en 2012.

Répertoire canadien des marques de commerce des intrants

Avez-vous visité Intrantbio.ca dernièrement?



Pour trouver l'intrant que vous cherchez, vous n'avez qu'à inscrire un mot-clé, une marque de commerce, un ingrédient ou un problème que vous devez résoudre.

Bill Huneke, le concepteur du site Web, rapporte que le nombre de visiteurs croît de jour en jour. « Le lundi est le jour le plus occupé » commente Huneke. Intranantbio.ca annoncera bientôt des ajouts majeurs à son répertoire d'intrants. À suivre...

Relâche du printemps

Forage Genetics International (FGI) a décidé de ne pas vendre la luzerne génétiquement modifiée tolérante à l'herbicide ce printemps

Le communiqué de la Natural Farmers Union peut être lu en [cliquant ici](#)

Promotion du Bio

Lancement de la campagne “Pensez-Y, achetez bio”

“Les aliments biologiques sont savoureux et nutritifs; ils diminuent l'exposition aux pesticides et aux OGM; ils sont produits et certifiés de manière à répondre aux normes nationales sur l'agriculture biologique; ils sont sains pour les sols, les végétaux et les animaux en plus de réduire notre empreinte carbone. »

Cette déclaration est à la base de la campagne de valorisation de la marque qui sera lancée à travers le Canada. Des cartes postales, des bannières et du matériel imprimé et numérique seront distribués au secteur afin de promouvoir les produits biologiques. Cliquez sur <http://thinkcanadaorganic.ca/> pour voir le site Web qui soutient cette campagne administrée par l'ACPB. L'information sera bientôt disponible en français. À surveiller!

Nouvel examen public - Comité d'interprétation des normes

Est-ce que les dresseurs électriques sont permis pour la gestion des animaux en stalle entravée?

Est-ce que les germinations biologiques et conventionnelles peuvent être produites dans la même opération si elles sont cultivées dans des contenants visuellement distinguables?

L'acide acétique peut-il être utilisé pour acidifier l'eau potable destinée aux animaux?

Le Comité d'interprétation des normes biologiques (CIN) conseille le Bureau Bio-Canada sur l'interprétation de questions relatives à la Norme nationale sur l'agriculture biologique (CAN/CGSB 32.310 et CAN/CGSB 32.311). [Cliquez ici](#) pour consulter les réponses proposées aux nombreuses questions soulevées par les exploitants au sujet de la Norme nationale sur les Systèmes de production biologique.

Ces réponses sont publiées pour une période de 60 jours aux fins d'examen et de commentaires. Cette période s'échelonne **du 5 mars au 7 mai 2014**. Tous les commentaires relatifs à ces réponses doivent être envoyés à l'adresse OPR.RPB@inspection.gc.ca

Questions et réponses définitives

Les archives du BBC – Questions et réponses définitives – sont affichées sur le [site Web de la FBC](#) en version pdf.

www.federationbiologique.ca

info@organicfederation.ca